

Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles :

Une grande avancée...

Mais bien des sujets restent sans réponse

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement auprès des familles.

Les fédérations de la branche de l'aide sociale apportent depuis longtemps à une réforme approfondie du dispositif CNAF d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles, et en particulier à une simplification des conditions d'accès et de la prestation d'aide à domicile, afin de garantir un accès plus simple et plus sûr aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après l'adoption de la loi relative à la simplification de la procédure de l'aide à domicile, la mise en œuvre de la réforme est officialisée par la circulaire CNAF d'aide et d'accompagnement à domicile, adoptée ce jour par le Conseil d'administration de la CNAF, et applicable dès le 1er janvier 2021.

Le jour de la mise en œuvre de la réforme, l'attention des professionnels de l'aide à domicile et de l'aide sociale est portée sur les enjeux de la réforme, et en particulier sur les enjeux de la mise en œuvre de la réforme, et sur les enjeux de la mise en œuvre de la réforme, et sur les enjeux de la mise en œuvre de la réforme.

## **[Communiqué] Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles : Une grande avancée... Mais bien des sujets restent sans réponse**

28 juillet 2021

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement...[Voir la suite](#) [1]

**Source URL:** <https://esaph.fr/actu-adedom/communiquerefonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>

### **Liens**

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/communiquerefonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>